



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le **mercredi 18 octobre 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoît Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police par intérim

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 18 octobre 2017

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2017

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 18 octobre 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs numéro 1620-2017-01.R concernant le régime de retraite des cols blancs – Autorisation de signature

4.2 Acceptation de l'offre de services de Carrefour du Capital humain pour agir à titre de procureur patronal lors d'interventions en relations de travail.

4.3 Adoption du budget pour l'exercice financier 2018

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 18 octobre 2017



2017-10-073

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-10-074

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-10-075

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 octobre 2017 totalisent un montant de 220 445,73 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 204 649,11 \$ pour la période du 21 septembre 2017 au 18 octobre 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 octobre 2017 au montant de 220 445,73 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 21 septembre 2017 au 18 octobre 2017 au montant de 204 649,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. RÉSOLUTIONS

4.1 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLANCS NUMÉRO 1620-2017-01.R CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées du secteur municipal, RLRQ, chapitre S-2.1.1* (ci-après Loi RRSM) oblige les parties à revoir les coûts du régime;

ATTENDU QUE la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* (ci-après Loi 13) sanctionnée le 8 juin 2016, est venue modifier la valeur des droits pouvant être transférés aux participants lors de la cessation d'emploi;

ATTENDU la volonté du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 1620, division Régie et de la Régie de confirmer leur entente de restructuration découlant de la Loi RRSM;

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'AUTORISER la présidente du Conseil d'administration, Madame Sonia Paulus, et le directeur administratif, M. Yvon Lémelin, à signer, pour et au nom de la Régie, la lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs numéro 1620-2017-01.R.

2017-10-076

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN POUR AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL LORS D'INTERVENTIONS EN RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Régie désire s'adjoindre les services de consultation d'une firme spécialisée afin de l'assister ponctuellement dans ses interventions en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Carrefour du Capital Humain possède l'expertise et la main-d'œuvre requises en relations de travail;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE RATIFIER le contrat octroyé à Carrefour du Capital Humain pour agir à titre de procureur patronal lors d'interventions dans le cadre des relations de travail avec les employés de la Régie.

2017-10-077

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2018

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont dressé le budget pour l'exercice financier 2018 et l'ont transmis le 25 septembre 2017 aux directeurs généraux et responsables des finances de chacune des villes/municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la régie;

CONSIDÉRANT que le directeur administratif et le directeur de police ont présenté le 11 octobre 2017 les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 aux directeurs généraux et responsables des finances des 4 villes/municipalités membres de la régie;

CONSIDÉRANT que les directeurs généraux se sont montrés satisfaits des prévisions budgétaires ainsi présentées;

CONSIDÉRANT la présentation sommaire faite par le directeur administratif aux membres du conseil d'administration de la régie;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2018 de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes, prévoyant :

Revenus	1 045 200 \$
Dépenses d'opérations	10 354 808 \$
Frais de financement	202 170 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>9 511 778 \$</u>
Financement :	
Via les quotes-parts	9 249 778 \$
Via réserves et fonds de roulement	262 000 ↓

DE SOUMETTRE l'entrée en vigueur du présent budget à l'approbation des municipalités et villes dont le territoire est soumis à sa compétence, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

2017-10-078



7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 20h09 la séance soit levée.

2017-10-079

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Madame Sonia Paulus
Présidente


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier